

ENSEMBLE ET INFORMÉS - HORS SÉRIE

Chers assurés, chères entreprises affiliées, chers partenaires,

Nous espérons que notre message vous trouve en bonne santé.

Comme vous le savez peut-être déjà, la nouvelle loi fédérale sur la protection des données (nLPD) entre en vigueur aujourd'hui, 1er septembre 2023. Ce numéro hors-série de notre « Ensemble et Informés » a pour objectif de vous expliquer les contours de notre application des nouvelles dispositions légales.



Chez COPRÉ, la protection et la confidentialité des données que nous traitons a toujours été une priorité essentielle. COPRÉ accueille donc avec plaisir cette nouvelle législation, qui améliorera de manière générale le niveau de protection applicable en Suisse et la confiance qui en résulte.

Depuis le début de l'année, nous avons redoublé d'efforts pour encore renforcer la transparence dans nos activités, ainsi que nos procédures internes en matière de protection des données et de respect des exigences légales.

Voici les actions concrètes que nous avons entreprises pour garantir un traitement sûr et conforme des données personnelles :

- Mise à jour de notre déclaration relative à la protection des données :

Nous avons procédé à une révision complète de notre déclaration relative à la protection des données afin d'être plus clairs et plus précis sur nos activités, ainsi que de refléter les dispositions de la nouvelle loi. Cette déclaration est librement accessible sur notre site internet.

- Programme de gestion des données (PGD) :

Nous avons formalisé nos processus et règles internes en matière de protection des données dans le cadre d'un programme de gestion des données complet, couvrant à la fois les aspects liés à la protection des données et ceux liés à la sécurité de l'information. Ce programme vise à nous permettre d'encore mieux garantir un haut niveau de conformité, dépassant les exigences légales.

- Registre des activités de traitements :

En tant qu'institution de prévoyance inscrite au sens de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), nous nous conformons aux mêmes obligations que celles applicables aux organes fédéraux en matière de protection des données. À ce titre nous avons établi un registre de nos activités de traitements, qui est accessible sur le site du préposé fédéral à la protection des données.

- Délégué à la protection des données (DPO) :

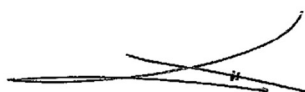
Pour assurer une gouvernance appropriée en matière de protection des données, nous avons nommé un DPO. Vous pouvez contacter notre DPO pour toute question relative à la protection des données via dpo@copre.ch.

Chez COPRÉ, nous sommes fiers de l'engagement que nous avons toujours manifesté envers la protection des données. Avec la mise en place de ces mesures supplémentaires, nous sommes convaincus que nous continuerons à garantir un haut niveau de confidentialité et de sécurité pour toutes les données personnelles que vous nous confiez.

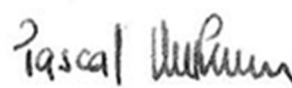
Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant cette thématique. N'hésitez pas à nous contacter via dpo@copre.ch si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Nous vous transmettons, chers assurés, chères entreprises affiliées, chers partenaires, nos cordiaux messages et vous souhaitons une bonne journée.

Merci de votre confiance et prenez bien soin de vous.



Claude Roch
Président du Conseil de fondation



Pascal Kuchen
Directeur général